

ASSEMBLÉE NATIONALE22 mai 2025

LEVER LES CONTRAINTES À L'EXERCICE DU MÉTIER D'AGRICULTEUR - (N° 1437)

Commission	
Gouvernement	

N° 2845

AMENDEMENT

présenté par
Mme Chatelain et les membres du groupe Écogiste et social

ARTICLE PREMIER

À la dernière phrase de l'alinéa 33, après le mot :

« phytopharmaceutiques »,

insérer les mots :

« , d'alerte sur les dangers environnementaux liés à l'utilisation du produit ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à ajouter ce critère afin d'offrir aux agriculteurs des solutions alternatives à la chimie.